

Charte de bonnes pratiques 2020

L'entreprise POLY EXPO – LEADER MARQUAGE est membre actif de **e-VISIONS**, l'organisation professionnelle des métiers de la communication visuelle. En tant que telle, elle est consciente de l'importance de la promotion des règles de l'art et de l'éthique dans les métiers de ce secteur.

C'est pourquoi elle s'engage à :

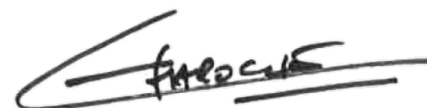
engagements

- ✓ respecter les normes et les réglementations qui sont applicables à son métier,
- ✓ remplir ses obligations de conseil et de renseignement vis-à-vis de ses clients et leur proposer des solutions innovantes et pertinentes dans le cadre d'une prestation de qualité,
- ✓ respecter les règles de propriété intellectuelle et de confidentialité,
- ✓ s'assurer du bon équilibre de la relation commerciale avec ses partenaires,
- ✓ respecter les contraintes environnementales dès le process de fabrication et jusqu'à la fin de vie des produits,
- ✓ assurer la sécurité des personnes, notamment lors des installations.

Cette charte repose sur le règlement intérieur de **e-VISIONS** dont l'entreprise POLY EXPO – LEADER MARQUAGE est signataire.



Patrick FLOREN
Président de e-VISIONS



Eric CHABOCHE
Chef d'entreprise